



## POINT DE VIGILANCE – ÉTAPE 5 (1<sup>ER</sup> DEGRE)

**La subvention demandée correspond au montant « Reste à financer ».**

Les comptes doivent être à l'équilibre. Les prix sont TCC (toutes charges comprises).

PS : Si le partenaire intervient à titre gracieux, merci de renseigner son intervention avec un tarif horaire de 0 €.

### **Remarques importantes :**

- il est **impératif** de respecter le nombre maximum d'heures d'intervention mentionné dans le cahier des charges de l'appel sollicité ;
- il est **impératif** de respecter la subvention maximale accordée par le cahier des charges de l'appel sollicité.

### **Remarques importantes :**

- des pièces complémentaires (fiche gestion, RIB et CV) sont à envoyer avant le lundi 3 octobre 2022, par mail, à : [ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr) Pour plus d'informations, veuillez consulter le document « [pièces complémentaires à fournir](#) » ;
- pour les écoles qui participent à un projet fédérateur, c'est la structure culturelle porteuse du projet qui transmettra à la Daac ([ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr)) les pièces complémentaires.